



**INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DE SANTE**
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

Date : 07 Août 2023

Rédacteur : J. RENKES,
Directrice des soins en charge
de l'IFPS

IFAS: 02.35.10.39.50

IFSI: 02.35.28.61.00

Référence : T01N27-01

MAIL: SECRETARIATIFSI@CH-FECAMP.FR

Version : 1

SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR

Mise à jour le 01/08/2024

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT

En complément des formalités administratives

Et du règlement intérieur



Sommaire

BIENVENUE	1
PRESENTATION DE L'INSTITUT	2
Présentation générale	2
Nous trouver.....	2
Les locaux	3
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	4
Organigramme de l'IFPS	4
Les principaux partenaires	5
La communication	6
Le développement durable	6
LA FORMATION	7
LA VIE PRATIQUE ETUDIANTE.....	7
Jours et Horaires d'ouverture de l'IFPS.....	7
Les représentants : les délégués	7
Le bureau des étudiants : BDE.....	8
La tenue vestimentaire à l'IFPS	8
Se restaurer	8
Se loger	9
NUMEROS UTILES.....	9
Pour finir.....	10

BIENVENUE

Les personnels pédagogique, administratif et logistique vous souhaitent la bienvenue et sont très heureux de vous accueillir au sein de l'institut de formation des professions paramédicales Infirmières et Aides-Soignantes de Fécamp où vous avez choisi de suivre vos études.

Ce livret d'accueil complémentaire au règlement intérieur vous est destiné afin de faciliter votre intégration. Il est élaboré de façon à ce que vous trouviez les éléments utiles et pratiques à votre orientation dans ce nouvel environnement.

L'équipe de direction, de formateurs, de secrétaires et les agents d'entretien sont associés au projet de l'IFPS et engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité aussi bien dans les enseignements délivrés, dans l'accompagnement du suivi pédagogique, dans l'accompagnement du suivi de stage, que dans la qualité de vie des étudiants/élèves et le développement durable au sein de l'institut.

Notre préoccupation est le développement de vos compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire et savoir-être) dans l'alternance, au travers d'expériences en situation clinique aussi bien dans le cadre réel qu'en situation simulée ou en analyse de pratique.

L'institut vous propose une diversité de terrains de stage (secteurs public et privé). Les établissements de soins sélectionnés offrent un réel atout dans la construction de vos compétences professionnelles pour l'obtention de votre diplôme. Ce partenariat avec les structures de soins est le fruit de négociations permanentes et l'aboutissement d'un travail de coopération avec les équipes dans lequel la direction, les formateurs et les apprenants sont impliqués.

Nous partageons les valeurs humanistes et professionnelles du service public : égalité, neutralité, intérêt général et continuité des soins. De fait, nous développons un esprit de collaboration.

Dans ce même cadre d'appartenance, nous espérons le respect des règles de vie en communauté et voir se construire cohésion et solidarité au sein de vos promotions.

PRESENTATION DE L'INSTITUT

Présentation générale

L'Institut de Formation est rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) du Pays des Hautes Falaises de Fécamp. Il en est un des sites distants.

Il regroupe :

- ✚ L'IFSI (Institut de Formation en Soins infirmiers),
- ✚ Et l'IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants).

Vous allez donc cohabiter et vous croiser, élèves aides-soignants (EAS) et étudiants en soins infirmiers (ESI), au gré des temps d'alternance de la formation (stages et cours).

L'IFPS est un établissement public agréé pour former 65 étudiants infirmiers et 75 élèves aides-soignants par promotion.

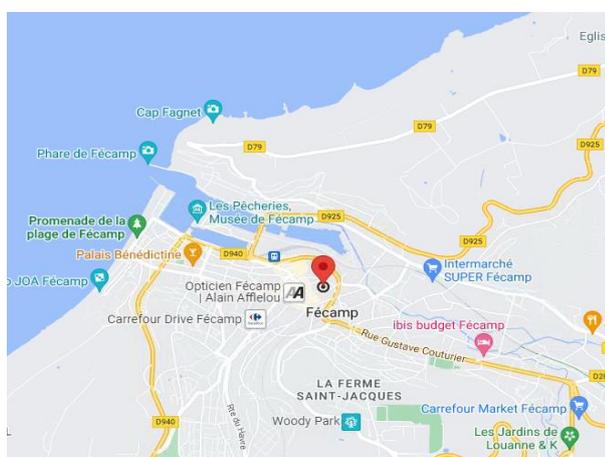
Il s'appuie sur les compétences de formateurs qui présentent une double expertise, soignante et pédagogique.

Fort de cette ressource pédagogique, un service de formation continue s'est développé au sein de l'institut. Aujourd'hui, celui-ci nous permet de disposer d'une offre diversifiée de formations, en lien avec les besoins des professionnels soignants, qu'ils exercent en établissement sanitaire ou médicosocial.

Chaque action de formation offerte a vocation à répondre à des objectifs majeurs auprès des professionnels, soit dans l'adaptation au poste de travail, à l'évolution des métiers ou bien encore au développement de connaissances et savoir-faire soignant.

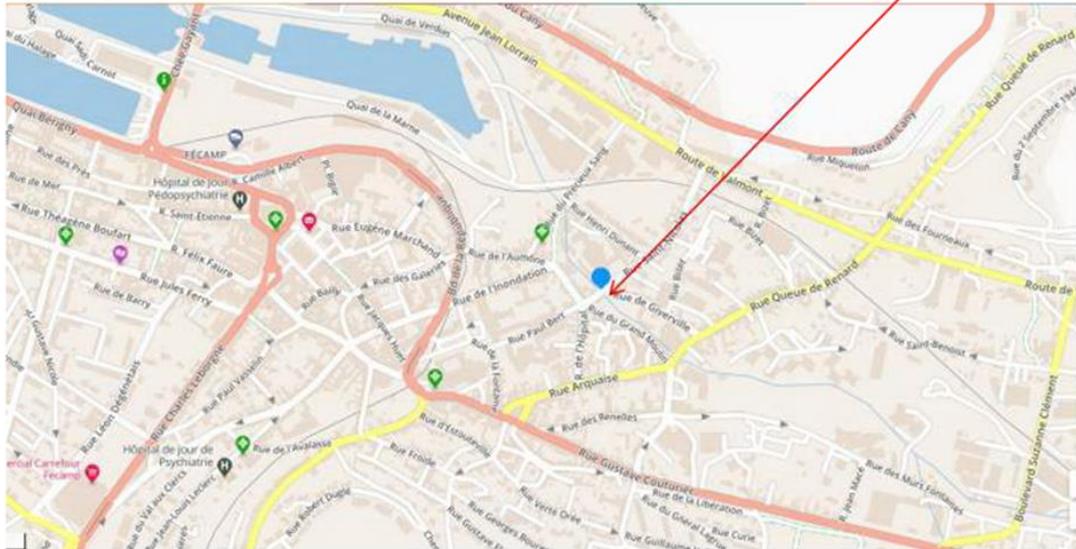
Situé en plein centre de la ville, cet ancien hôpital vous offre un cadre de formation agréable et moderne.

Nous trouver



L'IFPS se situe au 5 rue Saint Nicolas, sur le site de l'espace Dunant.

ICI !



Stationnement :



Parking de l'espace Dunant gratuit (à 200 m de l'IFPS)

Les locaux

Au RDC, vous trouverez 1 grande salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur interactif et de mobilier mobile et 1 salle de cours avec du mobilier non mobile.

D'autres endroits, tels que la salle informatique, le CDI permettent de travailler sur place. Deux salles de détente/restauration équipées d'appareils électroménagers sont mises à votre disposition.

Au 1^{er} étage, un amphithéâtre de 120 places, 2 grandes salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur interactif et de mobilier mobile et 2 autres salles de cours, vous permettront d'assister à des cours magistraux.

Au 2^{ème} étage, 6 salles de démonstration (C1 à C6) dont 2 sont dotées d'un équipement de simulation haute-fidélité, vous permettront de participer en tenue professionnelle à des TP : lieux d'apprentissage de techniques de soins (lavage des mains, réfection de lit, prélèvement sanguin, ...) et de situations simulées de soins (soins d'urgence, ...).

Vous suivrez aussi des enseignements, dans la salle collaborative et dans la salle de PRAP.



Hall d'entrée



Salle informatique



CDI



Amphi



Grande salle de cours



Chambre

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers contactez les référents Handicap de l'IFPS¹.

Les instituts de formations sont tenus réglementairement d'accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination, de leur garantir une égalité des droits et des chances, et de leur faciliter l'accès à la formation et à la qualification. L'IFPS s'inscrit dans une démarche citoyenne et éthique.

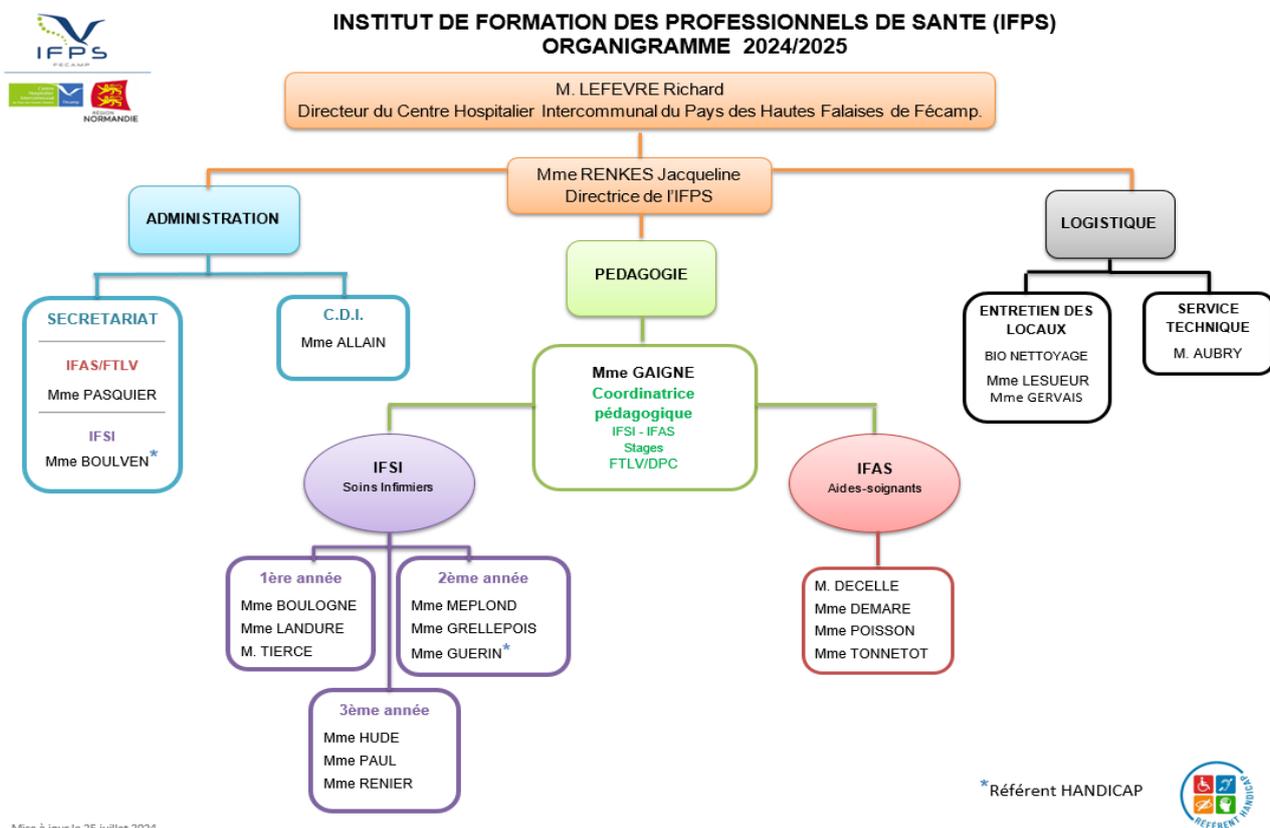
Dans ce contexte 3 axes sont priorités :

- ✚ L'accessibilité pédagogique des formations
- ✚ La capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- ✚ La bonne accessibilité des locaux

En matière de handicap, les étudiants pourront bénéficier d'un parcours de formation aménagé².

L'équipe pédagogique et administrative se rend disponible pour accompagner les étudiants/élèves en situation de handicap. Elle a à cœur leur professionnalisation. Ainsi, elle leur offre les conditions nécessaires à leur réussite.

Organigramme de l'IFPS



Un formateur référent pédagogique assurera votre suivi pédagogique au cours de votre formation et présentera votre dossier à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC)/Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats (CVAR). Il sera donc votre interlocuteur privilégié.

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation.

¹ Les référents Handicap : Mme F. BOULVEN, secrétaire, au 02.35.28.61.00 ; Mme M. GUERIN, Cadre de santé formateur, au 02.77.24.01.26.

² Cf. le livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap et le dossier d'inscription. (Annexe 2 IFSI et annexe 3 IFAS)

Les principaux partenaires



RÉGION NORMANDIE Accompagne l'IFPS de Fécamp sur un plan budgétaire. Ce partenaire assure le fonctionnement quotidien de l'établissement ainsi que la réalisation de projets d'équipement et de développement.

La Région attribue une dotation à l'IFPS, afin de financer l'année de formation des apprenants :

- ✚ La formation des étudiants en soins infirmiers, (sauf cas particuliers : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- ✚ La formation des élèves aides-soignants, (sauf cas particulier : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),

Région NORMANDIE accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de :

- ✚ Bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (et sous condition d'éligibilité : la demande devra alors être faite sur le site du CROUS DE Normandie ; l'adresse de connexion est : <https://MesServices.etudiant.gouv.fr>),
- ✚ Ainsi que d'autres aides (maintien de rémunération, aides financières, logement, assistante sociale, ...) : <https://www.normandie.fr>
- ✚



Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire. Depuis 2022, une expérimentation avec l'université de Rouen est en cours pour l'obtention d'une licence en soins infirmiers (celle-ci ne sera plus proposée à compter de la rentrée 2025) et une licence en sciences infirmières. Le contenu et l'organisation de la licence vous seront détaillés au cours du 1^{er} semestre. L'IFSI a signé une convention avec les Universités de Rouen et de Caen. Ainsi, les étudiants bénéficient de certains avantages. Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de vidéo).



(Avant le 01/01/2024 : Pôle emploi) En relation continue avec l'institut, cet organisme est présent lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.



Les différents OPCO

(Opérateurs de Compétences : Santé, Cohésion Sociale, ANFH, dispositif de Transition Pro, ...) sont des interlocuteurs privilégiés.

L'IFPS entretient d'étroites relations avec les tutelles dont l'ARS Normandie (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).



et la DREETS

La communication

Les informations officielles concernant les éléments de la formation sont délivrées par différents supports :

- ✚ Le Portail MyKomunote, cet espace personnel numérique donne accès aux informations concernant votre scolarité via votre ordinateur :
 - Les plannings de cours
 - Les affectations de stage
 - Le portfolio
 - Les résultats une fois que la Commission d'attribution des crédits a eu lieu
 - La situation des absences en cours et en stage
 - La messagerie
- ✚ Depuis 2020, la plateforme de pédagogie Collegium santé (FOAD2) est entièrement dédiée aux formations paramédicales dans le processus LMD (IFSI, ...) et au service sanitaire. Cette plateforme permet à l'équipe pédagogique de diffuser les cours, communiquer avec les étudiants en soins infirmiers, proposer des tests en ligne...
- ✚ Le portail informatique, site : <https://www.ifps-fecamp.fr>
- ✚ La boîte mail de l'IFSI/IFAS : secretariatifsi@ch-fecamp.fr
- ✚ La page Facebook de l'institut
- ✚ Les panneaux d'affichage dans le hall
- ✚ Le courrier :
 - À destination des élèves / étudiants : Il est déposé dans les casiers muraux répartis par promotion (à côté de la salle de restauration étudiants n°1)
 - À destination du secrétariat et de la Direction : Il est déposé directement aux secrétaires aux heures d'ouverture. En dehors de ces horaires, il peut être déposé dans les boîtes aux lettres sur le mur du hall d'entrée de la direction.
 - À destination des formateurs : Il est déposé dans les boîtes aux lettres sur le mur du hall d'entrée de la direction
- ✚ Pour communiquer avec un formateur, vous devez le contacter directement ou un de ses collaborateurs en cas d'absence, sur sa ligne directe ou par courriel (en utilisant le mail universitaire si vous êtes étudiants en soins infirmiers ou une adresse Gmail si vous êtes élève aide-soignant).
- ✚ La prise des rendez-vous avec la direction se fait par le secrétariat.

Nous vous recommandons également d'avoir en votre possession un ordinateur personnel pour suivre votre ou vos années de formation, notamment pour effectuer des recherches, suivre les cours qui sont en distanciel, accéder aux différents espaces de communication...

Les étudiants bénéficient tous de l'accès à internet dans les locaux de l'institut soit sur les postes qui leur sont destinés, soit sur leur propre portable grâce aux bornes WIFI équipant l'ensemble des locaux.

Le développement durable

L'institut s'engage dans une démarche écoresponsable, afin de limiter progressivement l'impact environnemental et d'améliorer l'efficacité économique de son activité :

- ✚ Tri des déchets (cartons, plastique, récolte des bouchons plastiques, ...),
- ✚ Réduction des consommations (électricité, chauffage, eau, papier...),
- ✚ Covoiturage encouragé.

LA FORMATION

La formation intègre les exigences réglementaires et prend en compte les besoins et les attentes des apprenants, ainsi que les besoins de la population en matière de santé.

Le parcours de l'apprenant est organisé de manière à l'amener à devenir autonome. Sa progression doit s'appuyer sur des valeurs inhérentes à l'humanisme.

L'ensemble de la formation permet à l'apprenant de mener une réflexion sur les valeurs soignantes de **respect** / de **dignité** et sur les **qualités professionnelles attendues répondant aux exigences éthiques** : la rigueur, l'intégrité, le sens des responsabilités, l'écoute, l'empathie, la capacité de réflexion sur sa pratique et les premiers soins en simulation.

La formation doit permettre aux apprenants :

- ✚ De dispenser des soins de qualité quel que soit le lieu de l'exercice.
- ✚ De se réaliser sur le plan individuel.
- ✚ D'avoir un projet professionnel construit.

La formation initiale est articulée autour de l'acquisition des compétences, en alternance au travers de cours théoriques et de stages cliniques. L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par l'équipe enseignante au travers du projet pédagogique.

LA VIE PRATIQUE ETUDIANTE

Jours et Horaires d'ouverture de l'IFPS

Du lundi au vendredi de 7h45 à 17h45

Les représentants : les délégués

Dans les premières semaines suivant la rentrée, vous allez être amenés à élire vos représentants de promotion : deux délégués titulaires et deux suppléants par promotion.

L'élection est renouvelée chaque année.

Afin de vous préparer à cette élection, et éventuellement vous présenter voici des informations essentielles :

- ✚ **Les missions :**
 - Siéger et représenter les étudiants/les élèves au sein des instances (ICOGI, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section relative à la vie étudiante).
 - Siéger à la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, dès lors que le tirage au sort réalisé lors de l'ICOGI a désigné, entre les 6 titulaires élus à l'ICOGI, 1 représentant par année).
 - siéger à la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT), sur nomination par le directeur du CH de Fécamp sur proposition de la Directrice de l'IFPS (concerne les ESI de L3 et les EAS).

- Accompagner les étudiants/élèves, selon leur demande, lors d'un entretien ou d'une convocation avec la direction de l'IFPS.
- Organiser la logistique au sein de la promotion.
- Veiller à la diffusion homogène des informations auprès de la promotion.
- Repérer les tensions latentes au sein du groupe afin de prévenir les conflits.
- Sensibiliser les apprenants aux règles « du bien vivre ensemble » ainsi qu'aux notions de développement durable (tri des déchets, économies d'électricité et d'eau, ...)

✚ **Mode d'élection :**

- Les délégués sont élus au suffrage direct. L'élection a lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle « du plus fort reste ».

Les deux représentants titulaires ainsi élus seront aidés de deux suppléants élus dans les mêmes conditions.

✚ **Les compétences requises :**

- Les missions et rôles de délégué nécessitent certaines qualités et capacités en terme de :
 - Communication (objectivité, bienveillance, distanciation, écoute),
 - Implication au sein de la promotion et dans la vie étudiante,
 - Animation,
 - Organisation et gestion du temps,
 - Médiation et cohésion.

Le bureau des étudiants : BDE



Les étudiants de l'institut animent le BDE : association loi 1901 dont ils ont l'entière responsabilité. Le fonctionnement de cette association est indépendant de celui de l'institut.

Cette association dont le siège se trouve dans le hall d'entrée de l'IFPS a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents (ESI et EAS).

La tenue vestimentaire à l'IFPS

En lien avec le règlement intérieur de l'IFSI, une tenue correcte et propre est de rigueur : short, mini-jupe, crop top, sont à proscrire.

Lors des TP, des séances de manutention et de la formation aux gestes et soins d'urgence, vous devrez revêtir la tenue professionnelle réglementaire (pantalons et casaque, une paire de chaussures fermées, les cheveux attachés, ongles courts sans vernis) et retirer vos bijoux/ montre.

L'entretien des tenues de stages est assuré par la lingerie du CH de Fécamp, sauf en cas de tenues mises à disposition par le terrain de stage.

Se restaurer

Au sein de l'IFPS, 2 espaces de détente/restauration sont organisés pour la prise de repas avec un accès libre, de 8h30 à 17h30, à :

- ✚ Des réfrigérateurs (4) et des micro-ondes (12),
- ✚ Un distributeur de boissons chaudes,
- ✚ Un distributeur de confiseries/ encas / /boissons fraîches,

De plus des tables de pique-nique sont installées en extérieur.

Se loger

L'institut ne possède pas d'internat.

Des hébergements dédiés aux apprenants sont à votre disposition par l'intermédiaire de particuliers (Cf. Liste sur le portail internet de l'IFPS de Fécamp).

L'aide au logement :

- ✚ **Dispositif Visale** : Il s'agit d'un dispositif venant remplacer l'ex Caution Locative Étudiante (Clé) du Crous. Les conditions restent identiques, ce dispositif constitue une preuve de garantie de loyer impayé pour la mise en place de votre contrat de location : <https://www.visale.fr/#/>
- ✚ **Loca-Pass** : L'avance Loca-Pass permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-locapass>
- ✚ **La CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) : APL (Aide Personnalisée au Logement).

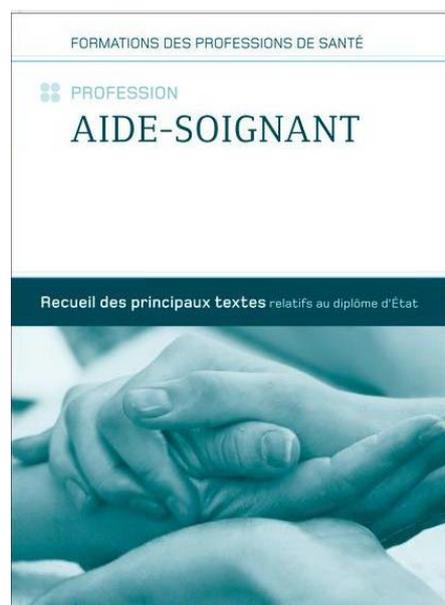
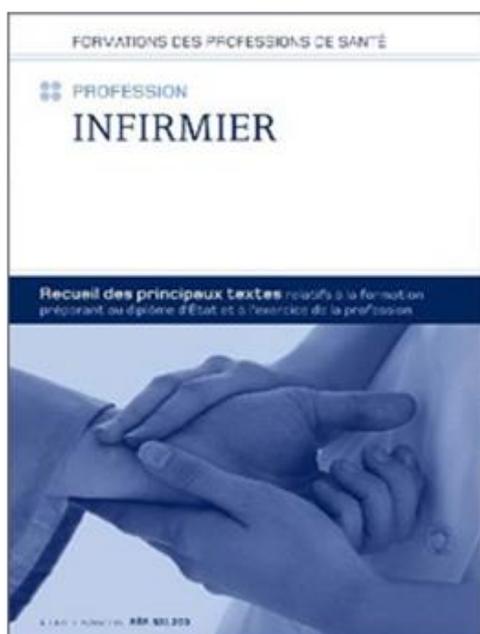
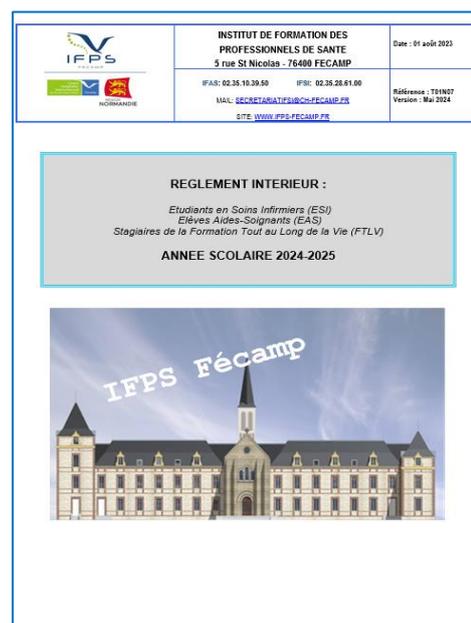
NUMEROS UTILES

Standard CHI de Fécamp :	02.35.10.90.00	Vous pouvez joindre les cadres des services via le standard
Secrétariat IFSI : BOULVEN. F Secrétariat IFAS : PASQUIER. S Direction : RENKES. J	02.35.28.61.00 02.35.10.39.50	secretariatifs@ch-fecamp.fr frederique.boulven@ch-fecamp.fr sandrine.pasquier@ch-fecamp.fr jacqueline.renkes@ch-fecamp.fr
Coordinatrice pédagogique : GAIGNE Isabelle	02.77.24.01.28	isabelle.gaigne@ch-fecamp.fr
Formateurs IFSI : 1^{ère} année : BOULOGNE Emilie LANDURE Stéphanie TIERCE Thierry 2^{ème} année : GRELLEPOIS Maëva GUERIN Manon MEPLOND Fabienne 3^{ème} année : HUDE Julie PAUL Christine RENIER Patricia	02.35.10.39.21 02.77.24.01.27 02.77.24.01.24 02.35.10.39.53 02.77.24.01.26 02.35.10.39.54 02.35.10.39.52 02.35.10.39.56 02.77.24.01.23	emilie.boulogne@ch-fecamp.fr stephanie.landure@ch-fecamp.fr thierry.tierce@ch-fecamp.fr maeva.grellepois@ch-fecamp.fr manon.guerin@ch-fecamp.fr fabienne.meplond@ch-fecamp.fr julie.hude@ch-fecamp.fr christine.paul@ch-fecamp.fr patricia.poisson@ch-fecamp.fr
Formateurs IFAS : DECELLE Sylvain DEMARE Magali POISSON Alice TONNETOT Isabelle	02.77.24.01.29 02.77.24.00.59 02.77.24.01.25 02.35.10.39.57	sylvain.decelle@ch-fecamp.fr magali.demare@ch-fecamp.fr alice.poisson@ch-fecamp.fr isabelle.tonnetot@ch-fecamp.fr
Documentaliste : ALLAIN Cathy	02.35.10.39.55	cathy.allain@ch-fecamp.fr

Pour finir

Nous espérons que ce livret puisse vous apporter les informations nécessaires au bon déroulement de votre rentrée, afin de faciliter votre intégration au sein de l'IFPS.

Pensez à le consulter régulièrement, tout comme le règlement intérieur et le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession infirmière / aide-soignante. Ils sont vos documents de références durant votre formation.



Bonne réussite à tous.



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5, rue St Nicolas
76 400 FECAMP

IFAS: 02.35.10.39.50

IFSI: 02.35.28.61.00

Mail: secretariatifsi@ch-fecamp.fr

Site: www.ifps-fecamp.fr